



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024 – 8H30 MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, GARCIN Michel, ARMANET Carole, GARCIN Valérie, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian.

Absents : HOUSSET Raphael, GICQUEL Mathieu

Secrétaire de séance : ROUX Delphine

1/ Approbation du compte rendu du 22 février 2024

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 22 février 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Subventions et cotisations aux associations

Madame le Maire expose aux membres du conseil, qu'il convient de fixer les subventions et cotisations aux associations au titre de l'exercice 2024.

Organisme	Rappel 2023	2024
Association les p'tits loups	75 000€	75 000€
Animagnel	40 465 €	40 000€
PNR du queyras	10205.19 €	10 583 €
Association des maires 05	238 €	238€
Association des maires ruraux 05	100 €	100€
Hautes alpes Nordic	120 €	120€
CAUE	100 €	100 €
FNACA Guillestre Queyras	100 €	100 €
Fondation du patrimoine	100 €	100 €
Le souvenir français	100€	100 €
RASED	25.50 €	25.50 €
Judo club	150 € (50 € / 3 enfants)	Pas d'enfant inscrit
CAF	350€ (50 € / 7 enfants)	250 € (50€ / 5 enfants)
Véloroc	(50 € / 2 enfants)	50 € (1 enfant)
Club vtt Mélézes Bike	Pas d'enfant inscrit	Pas d'enfant inscrit
ANEM	337.11 €	341.69€
It 05	597.60 €	597.60 €
Office de Tourisme	471.75€	471.75€
Pefc bois des alpes	713 €	713€
Queyras Flex	Prise en charge nocturne	750 € + prise en charge nocturne
Prévention routière	100 €	100 €
Trail des Etoiles	2 000€	2 000 € subvention en lien avec la commune de Saint Véran
Cypres	403 €	403 €
Ski Club Queyras	900 €	900 €
Refuge one love	500 €	500 € (viabilité de l'association à confirmer)
Concert Col Agnel		500 € (subvention versée si concert réalisé)
Comité de jumelage Queyras/Wurmberg		500 €
Assoc Fruitière de Pierre Grosse		500 € (aide au lancement du fonctionnement de l'association)
Sport Enjoy 05		50 € (1 enfant)
Queyras Avenir / Tremplin Innovation		500 €

TOTAL : 135 594 €

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « les p'tits loups »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les p'tits loups » qui précise les objectifs de gestion et les moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement des deux points d'accueil.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ : convention d'objectifs et de moyens avec l'association ANIM'AGNEL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention entre la Mairie et l'Association « Anim'Agnel », en charge de l'organisation des animations et manifestations de la commune.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Taux d'imposition 2024

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des différentes taxes pour l'exercice 2024. Elle propose de retenir les taux votés en 2023 et sans augmentation de la part communale.

Taxe d'habitation : 23.92 %

Taxe foncière bâtie : 53.68 %

Taxe foncière non bâtie : 92.55 %

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Budget commune – Vote du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Budget eau – Vote du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif eau pour l'exercice 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Budget Luge – Vote du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif luge pour l'exercice 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

9/ Adhésion au service de Délégué à la Protection des données mutualisé du Centre de gestion des Hautes-Alpes

Madame Le Maire propose de faire appel au service de DPO mis en place par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes et de désigner ce dernier comme Délégué à la Protection des Données.

Vote : Pour à l'unanimité

10/ Convention de mutualisation de prestations d'assistance juridique

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'afin d'assurer une prise en charge pérenne des besoins en matière de droit public applicable aux collectivités publiques, il est nécessaire de contractualiser, pour ses propres besoins, pour 2024, une convention d'assistance juridique avec le cabinet d'avocats nommé Affaires Publiques- avocats & conseils.

Vote : Pour à l'unanimité

11/ Demande de subvention complémentaire pour la signalétique routière – Contrat Parc 2024

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. la Signalisation d'Information Locale (SIL) est une signalisation de la route vers des pôles d'intérêt local, des équipements et services publics ou privés. Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention complémentaire à celle déjà effectuée le 16 juin 2022 afin d'actualiser le projet. L'estimation du projet complémentaire est de 6 243.04 € HT. Le financement pourrait être assuré par la Région PACA dans le contrat de Parc à hauteur de 80% soit 4 994.43 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Panneau au Coin de Molines a été endommagé par une voiture : le panneau sera réparé et actualisé.
- Appartements des Myosotis : des travaux vont être entrepris pour faire fusionner un bureau et un appartement en un grand appartement afin de pouvoir proposer une location à l'année à une famille avec plusieurs enfants.
- Cabanes dans les arbres : un permis de construire va être déposé dans l'objectif de réaliser les travaux en 2024.
- Projet de la billetterie : la procédure de commodat est en cours avec le syndic de copropriété.
- Plancher de l'église : une réunion est prévue avec l'entreprise AMC et l'architecte des bâtiments classés afin de trouver une solution technique aux désordres constatés.
- Cimetière : ce dernier ne pouvant plus accueillir de nouvelles concessions, la question de l'agrandissement se pose. Mme le Maire se propose de rencontrer l'architecte des bâtiments de France afin d'évoquer cette problématique.
- Aire de jeux à Clot la Chalp : la commune a sollicité un propriétaire privé pour y installer le rocher d'escalade et la tyrolienne.
- Nappe de Fontgillarde : le développement du puit avec un processus récent pour augmenter le cubage est prévu.
- Fruitière de Fontgillarde : la rédaction d'un programme de consultation d'un architecte est en cours
- Passerelle de Pierre-dimanche : les travaux sont prévus pour le printemps 2024.
- Animagnel envisage de récupérer les costumes de l'association d'Abriès : le conseil municipal est favorable sur le principe.
- Déplacement du marché estival sur la place du Temple : le conseil municipal est favorable afin d'améliorer la circulation au centre de Molines. Des enjeux techniques doivent néanmoins être solutionnés afin de garantir un accueil satisfaisant des exposants.
- Camping-car et taxe de séjour : débat et échange de l'assemblée sur cet enjeu.
- Problème de stationnement de voitures au pont de l'ariane sur la période hivernale : débat et échange de l'assemblée sur cet enjeu avec notamment la gestion du flux et la sécurité.
- Une réunion post saison est envisagée avec la communauté de communes afin de faire le point des activités de pleine nature au Pont de l'Ariane.
- Problèmes récurrents pour vider les containers qui débordent sur certains sites : le service déchets de la communauté de communes est alerté systématiquement.
- Inflation du prix de l'électricité sur le fonctionnement de la régie des stations du Queyras : Mme le Maire évoque la situation et établit un état des lieux.

Prochain conseil municipal le mardi 21 mai 2024 à 17h30

Fin de la séance à 11h40

Le Maire

GARCIN Valérie